

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandra Charest

<https://www.cadre21.org/membres/4a4b094ee71cea05b11a0f55>

Date d'obtention : 2024-10-16 15:32:11

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

qu'il faut bien suivre les étapes de la trousse et confisquer tout les cellulaires impliqués dans la situation. Si c'est un acte malveillant, aucun questionnaire n'est rempli et nous appelons la police directement.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Je serai capable d'intervenir auprès des élèves en respectant mon rôle sans intervenir dans celui des partenaires.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

être à l'écoute et déterminer les intentions. Me référer auprès de la trousse sexto pour guider mes interventions sans rien oublier d'important.